

MAXULA PLACEMENT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DÉCEMBRE 2023

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2023

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « Maxula Placement SICAV » pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2023, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 12.203.468, un actif net de D : 12.170.616 et un bénéfice de la période de D : 216.649.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » comprenant le bilan au 31 Décembre 2023, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes post Conclusion

- Les dépôts à vue et les disponibilités représentent à la clôture de la période, 20,31% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 24 Janvier 2024

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2023	31/12/2022
Portefeuille-titres	4	<u>7 701 801</u>	<u>7 612 612</u>
Obligations et valeurs assimilées		7 665 954	7 612 612
Tires des Organismes de Placement Collectif		35 847	-
Placements monétaires et disponibilités		<u>4 479 535</u>	<u>3 104 028</u>
Placements monétaires	5	4 479 525	3 103 931
Disponibilités		10	97
Créances d'exploitation	6	<u>22 132</u>	<u>-</u>
TOTAL ACTIF		<u><u>12 203 468</u></u>	<u><u>10 716 640</u></u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	31 144	24 072
Autres créditeurs divers	8	1 708	1 309
TOTAL PASSIF		<u><u>32 852</u></u>	<u><u>25 381</u></u>
ACTIF NET			
Capital	9	11 505 145	10 279 095
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		19	50
Sommes distribuables de la période		665 452	412 114
ACTIF NET		<u><u>12 170 616</u></u>	<u><u>10 691 259</u></u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u><u>12 203 468</u></u>	<u><u>10 716 640</u></u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2023</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2023</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2022</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	114 331	450 384	97 741	389 179
Revenus des obligations et valeurs assimilées		114 331	450 384	97 741	389 179
Revenus des placements monétaires	11	5 922	38 521	35 067	80 477
Revenus des prises en pensions	12	127 339	524 840	4 363	4 363
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		247 592	1 013 745	137 171	474 019
Charges de gestion des placements	13	(31 144)	(133 323)	(24 072)	(86 867)
REVENU NET DES PLACEMENTS		216 448	880 422	113 099	387 152
Autres charges	14	(4 025)	(17 190)	(3 023)	(10 929)
Contribution Sociale de Solidarité		-	(400)	-	(200)
RESULTAT D'EXPLOITATION		212 423	862 832	110 076	376 023
Régularisation du résultat d'exploitation		25 737	(197 380)	42 381	36 091
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		238 160	665 452	152 457	412 114
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(25 737)	197 380	(42 381)	(36 091)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		4 226	(14 337)	4 970	55 470
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		-	31 650	-	(36 150)
RESULTAT DE LA PERIODE		216 649	880 145	115 046	395 343

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Période du 01/10 au 31/12/2023</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2023</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2022</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	216 649	880 145	115 046	395 343
Résultat d'exploitation	212 423	862 832	110 076	376 023
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 226	(14 337)	4 970	55 470
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	31 650	-	(36 150)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(1 036 731)	-	(333 643)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	1 329 292	1 635 943	1 484 027	572 756
Souscriptions				
- Capital	7 003 683	94 267 401	3 922 122	16 203 785
- Régularisation des sommes non distribuables	8 398	63 077	7 069	15 981
- Régularisation des sommes distribuables	329 900	3 717 328	132 909	529 277
Rachats				
- Capital	(5 701 078)	(93 057 462)	(2 482 797)	(15 631 097)
- Régularisation des sommes non distribuables	(7 450)	(64 279)	(4 755)	(13 993)
- Régularisation des sommes distribuables	(304 161)	(3 290 122)	(90 520)	(531 196)
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 545 941	1 479 357	1 599 073	634 456
ACTIF NET				
En début de période	10 624 675	10 691 259	9 092 186	10 056 803
En fin de période	12 170 616	12 170 616	10 691 259	10 691 259
NOMBRE D'ACTIONS				
En début de période	100 253	101 165	86 970	95 517
En fin de période	113 073	113 073	101 165	101 165
VALEUR LIQUIDATIVE	107,635	107,635	105,681	105,681
TAUX DE RENDEMENT	1,56%	5,70%	1,09%	4,07%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution, régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA PLACEMENT SICAV est confiée à la société « MAXULA BOURSE », le dépositaire étant la « BNA ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2- *Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées*

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018.

La société « MAXULA PLACEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023, à D : 7.701.801 et se détaille comme suit :

Code ISIN		Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées			7 268 461	7 665 954	62,99%
Obligations des sociétés			2 303 261	2 416 877	19,86%
TN0003400405	AMEN BANK 2010	2 000	26 181	26 877	0,22%
TN0003600640	ATB SUBORDONNE 2017	7 000	280 000	297 854	2,45%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1	3 000	300 000	321 473	2,64%
TN4J4VCBM140	ATTIJ LEASING 2022-1	1 500	120 000	122 649	1,01%
TN0001300623	BTE 2011	500	22 500	23 505	0,19%
TN0004201455	CIL 2018-1	200	4 000	4 324	0,04%
TNY1F6BOX6F5	CIL 2023-1	1 500	150 000	156 918	1,29%
TNR4CLXNS261	ELWIFACK BANK 2022-2	3 000	300 000	321 613	2,64%
TN0002601045	STB 2010-1	2 000	26 580	27 454	0,23%
TN0002102150	TLF 2021-1	500	30 000	31 660	0,26%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2	2 000	160 000	162 518	1,34%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1	6 000	600 000	634 452	5,21%
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2	2 000	200 000	200 000	1,64%
TN0003900263	UIB 2011-1	2 000	80 000	81 410	0,67%
TN0007200181	WIFAK ISLAMIQ 2019-1	200	4 000	4 170	0,03%
Emprunt National			712 500	740 147	6,08%
TN0008000895	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2021 TR2 CB	500	50 000	51 231	0,42%
TNHG2VXQ3BG0	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2022 TR1 CB	500	50 000	52 811	0,43%
TNQVHB5WZ2K2	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2022 TR2 CB	1 500	150 000	156 131	1,28%
TNRGVSC8DE36	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2022 TR3 CB	1 000	100 000	102 187	0,84%
TN7PM93UZP50	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2022 TR4 CB	1 500	150 000	151 441	1,24%
TN3C6DVEWM76	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2023 TR1 CB	2 000	200 000	213 508	1,75%
TN0008000515	Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT C au taux de 6,35%	1 000	12 500	12 838	0,11%
Bons du trésor assimilables			4 252 700	4 508 930	37,05%
TN0008000366	BTA 6% AVRIL 2024	900	866 050	930 416	7,64%
TN0008000580	BTA 6.3% OCT 2026	1 300	1 259 250	1 303 547	10,71%
TN0008000598	BTA 6% JANVIER 2024	500	478 300	523 192	4,30%
TN0008000606	BTA 6.7% AVRIL 2028	1 000	970 700	1 028 040	8,45%
TN0008000622	BTA 6.3% MARS 2026	700	678 400	723 735	5,95%
Titres des Organismes de Placement Collectif			35 154	35 847	0,29%
	Actions SICAV				

TNDUQFATMV53	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	331	35 154	35 847	0,29%
Total			7 303 615	7 701 801	63,28%
Pourcentage par rapport au total des Actifs					63,11%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à D : 4.479.525 et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif net
Dépôt à vue		2 472 430	2 478 006	20,36%
	Banque Nationale Agricole	2 472 430	2 478 006	20,36%
Certificats de dépôt		998 007	998 605	8,21%
TNV7VXC32994	BNA au 08/01/2024 (10 jours) au taux de 8,99%	998 007	998 605	8,21%
Créances sur opérations de pensions livrées		1 000 000	1 002 914	8,24%
	Pension livrée ATB au 11/01/2024 (20 jours) au taux de 10,49%	1 000 000	1 002 914	8,24%
Total général		4 470 437	4 479 525	36,81%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				36,71%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à D : 22.132, contre un solde nul au 31 décembre 2022 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Solde des souscriptions et rachats de la dernière journée	21 626	-
Autres	506	-
Total	<u>22 132</u>	<u>-</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2023 à D : 31.144, contre D : 24.072 au 31 décembre 2022 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Maxula Bourse	20 809	16 084
Banque Nationale Agricole (dépôt)	6 201	4 793
Banque Nationale Agricole (distribution)	4 134	3 195
Total	31 144	24 072

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à D : 1.708, contre D : 1.309 au 31 décembre 2022 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Redevance du CMF	1 189	944
TCL	190	119
Produit perçu d'avance	329	-
Autres	-	246
Total	1 708	1 309

Note 9 : Capital

Capital 31-12-2022

Montant	10 279 095
Nombre de titres	101 165
Nombre d'actionnaires	784

Souscriptions réalisées

Montant	94 267 401
Nombre de titres émis	927 763
Nombre d'actionnaires nouveaux	546

Rachats effectués

Montant	(93 057 462)
Nombre de titres rachetés	(915 855)
Nombre d'actionnaires sortants	(504)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(14 337)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	31 650
Régularisation des sommes non distribuables	(1 202)

Capital au 31/12/2023

Montant	11 505 145
Nombre de titres	113 073
Nombre d'actionnaires	826

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 114.331 pour la période allant du 1er octobre au 31 décembre 2023, contre D : 97.741 à l'issue de la même période close le 31 décembre 2022, et se détaillent comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2023	du 01/01 au 31/12/2023	du 01/10 au 31/12/2022	du 01/01 au 31/12/2022
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>				
<i>Revenus des obligations</i>				
- intérêts	44 144	162 507	21 754	78 803
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>				
- intérêts (BTA et Emprunt National)	70 187	287 877	75 987	310 376
TOTAL	114 331	450 384	97 741	389 179

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er octobre au 31 décembre 2023 à D : 5.922, contre D : 35.067 à l'issue de la même période close le 31 décembre 2022, il représente le montant des intérêts sur les dépôts à vue et certificats de dépôt et se détaille comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2023	du 01/01 au 31/12/2023	du 01/10 au 31/12/2022	du 01/01 au 31/12/2022
Intérêts des dépôts à vue	5 324	31 811	4 448	15 993
Intérêts des certificats de dépôt	598	6 710	30 619	64 484
TOTAL	5 922	38 521	35 067	80 477

Note 12 : Revenus des prises en pension

Les Intérêts au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2023	du 01/01 au 31/12/2023	du 01/10 au 31/12/2022	du 01/01 au 31/12/2022
Intérêts des pensions livrées	127 339	524 840	4 363	4 363
TOTAL	127 339	524 840	4 363	4 363

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er octobre au 31 décembre 2023 à D : 31.144, contre D : 24.072 à l'issue de la même période close le 31 décembre 2022, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<u>du 01/10 au 31/12/2023</u>	<u>du 01/01 au 31/12/2023</u>	<u>du 01/10 au 31/12/2022</u>	<u>du 01/01 au 31/12/2022</u>
Commission de gestion	20 809	89 080	16 084	58 041
Commission de dépôt	6 201	26 546	4 793	17 296
Commission de distribution	4 134	17 697	3 195	11 530
Total	<u>31 144</u>	<u>133 323</u>	<u>24 072</u>	<u>86 867</u>

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 1er octobre au 31 décembre 2023 à D : 4.025, contre D : 3.023 à l'issue de la même période close le 31 décembre 2022, et se détaille comme suit :

	<u>du 01/10</u> <u>au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>du 01/10</u> <u>au</u> <u>31/12/2022</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>31/12/2022</u>
Redevance du CMF	3 468	14 847	2 681	9 674
TCL	555	2 335	341	1 250
Autres	2	8	1	5
Total	4 025	17 190	3 023	10 929

Note 15 : Rémunération du gestionnaire, des distributeurs et du dépositaire

La gestion et la distribution de la MAXULA PLACEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle - ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable de la société et la commercialisation de ses titres. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,6% T.T.C calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure aussi la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.